MAP/AECK

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2026 – 648 DU 07 OCTOBRE 2026
portant nomination au Ministère de la Famille
et de l'Action sociale.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 et la loi n° 2025-20 du 17 décembre 2025 ;

vu la décision portant proclamation, le 23 avril 2026 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 12 avril 2026 ;

vu le décret n° 2026-314 du 24 mai 2026 portant composition du Gouvernement ;

vu le décret n° 2026-380 du 1er juillet 2026 fixant la structure-type des ministères ;

vu le décret n° 2026-382 du 1er juillet 2026 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;

vu le décret n° 2026-392 du 1er juillet 2026 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Famille et de l'Action sociale ;

sur proposition du Ministre de la Famille et de l'Action sociale,

le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 07 octobre 2026,

DÉCRÈTE

Article premier

Les personnes dont les noms suivent sont nommées au Ministère de la Famille et de l'Action sociale dans les fonctions ci-après :

- Conseiller technique juridique
 monsieur **Yannick Merriel Akpé Sêdohoui DOSSAVI-MESSY**

- Conseillère technique à l'Action sociale
 madame **Agnès Oladoun BADOU** épouse **SAVI**

- Conseillère technique à la Protection de la Famille, de la Femme et de l'Enfant
 madame **Josephine Folakè FATOMBI**

- Conseillère technique au Suivi des Projets
 madame **Ayaba Denise MIGNAWANDE DIAKITE**

- Inspecteur général du ministère
 monsieur **Désiré Hakatôme KALASSI**

- Directeur de la Planification, de l'Administration et des Finances
 monsieur **Zakariyaou ABOUDOU MAMAM**

- Directeur adjoint de la Planification, de l'Administration et des Finances
 monsieur **Stanislas ALLAGBE**

- Conseillère technique à l'Intelligence artificielle
 madame **Eudoxie Gérônime ABOUTA**.

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires. Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 07 octobre 2026

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,

Aristide MEDENOU

Le Ministre de la Famille
et de l'Action sociale,

Véronique TOGNIFODE

AMPLIATIONS : PR 1 ; AN 1 ; CS 1 ; CC 1 ; CES 1 ; C.COM 1 ; HAAC 1 ; HCJ 1 ; MINISTERES 24 ; SGG 1 ; INTERESSES 8 ; JORB 1.